

Elections à la CNBA: ouverture du dépôt des candidatures

2012 est une année électorale également pour la CNBA. Tous les trois ans, le conseil d'administration de la CNBA, composé exclusivement de professionnels du transport fluvial, doit être renouvelé par moitié. La phase de dépôt des candidatures a débuté le vendredi 20 avril.

Par leurs actions, les administrateurs/administratrices mettent leurs compétences et leur expérience au service de l'ensemble du secteur professionnel. Les administrateurs siègent au conseil d'administration de la Chambre et contribuent à défendre et promouvoir les intérêts de la batellerie artisanale par la participation à des réunions (commissions des usagers de VNF, Ministère des transports).

Le calendrier :

-20 avril – 15 mai (minuit) : dépôt des candidatures

-15 juin (0h) – 13 juillet (minuit) : élections par correspondance (recueil des votes par un huissier de justice)

-18 juillet : dépouillement des votes en présence de l'huissier et proclamation des résultats

Modalités pratiques :

-Les candidatures doivent être adressées **par courrier recommandé** avec accusé de réception à M. le président de la CNBA, à l'adresse suivante : CNBA, 43 rue de la Brèche aux Loups, 75012 Paris.

-**Aucun formalisme** particulier n'est requis : il vous suffit d'indiquer sur papier libre votre intention d'être candidat aux élections à la CNBA.

Les conditions pour se présenter :

-**Etre immatriculé au registre** de la CNBA en tant que patron ou compagnon batelier

-**Etre à jour du paiement des taxes** CNBA.

N'hésitez pas à vous porter candidat à ces élections ! Créée à la demande des bateliers, la CNBA est un outil essentiel de défense et de promotion des intérêts de la batellerie artisanale. Etre administrateur est aussi un bon moyen de faire avancer votre vision de la profession.